

Alteractive

Evolution autrement



Edito

L'état se resserre !

La pression réglementaire autour du Développement Durable ne cesse d'augmenter.

* D'ici fin 2012, les entreprises de plus de 500 salariés et les établissements publics de plus de 250 agents auront obligation de réaliser leur Bilan Carbone®. Le dispositif n'est d'ailleurs pas une fin en soi, mais un premier pas pour définir un véritable plan d'actions.

* A compter de 2013, les entreprises devront payer pour obtenir des quotas de CO2. Pour l'instant gratuits, ils seront mis aux enchères : en totalité pour les entreprises de production électrique, progressivement pour les autres secteurs industriels.

* Depuis quelques années, la pression de la société civile est de plus en plus forte sur les questions environnementales et sociétales.

N'attendez donc pas d'être au pied du mur pour entamer une démarche cohérente ! Il est toujours plus difficile de subir que d'agir...



Point réglementaire

Le stress au travail... Et plus généralement les menaces à l'intégrité physique et mentale des salariés font l'objet d'un accord européen du 8 octobre 2004, transposé en droit français par l'Accord National Interprofessionnel du 2 juillet 2008 sur le stress au travail. L'application de l'ANI est obligatoire depuis le 7 mai 2009 dans toutes les entreprises des secteurs représentés par les organisations patronales signataires (MEDEF, CGPME, UPA). L'ANI fournit un cadre pour détecter, prévenir et faire face aux problèmes de stress au travail.




Interview

Pierre-François THALER, co-fondateur d'EcoVadis, plateforme de notation en ligne des performances DD des fournisseurs des grands groupes.

Comment évaluez-vous les fournisseurs ?

A partir des grands standards (Global Compact, ISO 26000), nous avons défini 21 critères (émissions de CO2, consommation d'eau, travail des enfants, santé et sécurité, corruption...), que nous avons adaptés en fonction du pays, du secteur d'activité ou de la taille du fournisseur. Nos analystes vérifient les informations, puis éditent des fiches d'évaluation, avec les points forts et les points faibles et une explication qualitative.

Quels avantages pour une entreprise à choisir des achats responsables ?

Il y en a trois principaux : La diminution des risques liés aux mauvaises pratiques des fournisseurs, la réduction des coûts : économies sur les consommations d'eau et d'énergie, les emballages... Et enfin, la création de valeurs : les fournisseurs performants permettent aux grands groupes de concevoir de nouveaux produits plus responsables.

N'y a-t-il pas un risque de faire pression sur les fournisseurs et se dédouaner ainsi d'une démarche plus globale ?

En règle générale, une entreprise entame une démarche Développement Durable en interne avant de s'intéresser aux achats. Mais vous avez raison, cela augmente la pression sur les fournisseurs. Les grands groupes ne sont toujours pas prêts à payer plus, mais à prix égal, ils donneront la priorité à des achats responsables. Ce qui est aussi une bonne chose pour les fournisseurs (souvent des PME) car cela déplace la négociation du prix vers la qualité.

Renseignements : www.ecovadis.com



Bonnes Pratiques

La CCI de Saint-Etienne / Montbrison... Seule CCI de France signataire de la Charte Développement Durable Entreprises et Etablissements Publics en 2008, elle a créé un pré-diagnostic éco-conception à destination des entreprises. Elle les accompagne dans leurs démarches environnementales via des diagnostics globaux ou spécifiques et une formation de correspondants environnement pour la mise en œuvre concrète de leur démarche. Elle a aussi créé le programme EDEL pour réduire la consommation d'énergie.



Carton Rouge à...

BP... Tony Hayward, directeur général du groupe pétrolier très controversé pour ses déclarations minimisant la portée de la marée noire dans le Golfe du Mexique, quittera ses fonctions au 1er octobre 2010. Un départ plutôt mérité au vu de sa gestion de la crise... Mais il empochera au passage un an de salaire en guise de préavis, soit 1,25 millions d'euros. Par ailleurs, Tony Hayward restera dans le groupe et devrait devenir administrateur de TNK-BP, en Russie.

<http://www.terra-economica.info/Tony-Hayward-finalement-licencie,11716.html>



Brèves

La France teste la Mini E... En novembre prochain, 50 particuliers et entreprises pourront tester la nouvelle Mini version électrique. Autonomie maximale : 200km, vitesse de pointe : 152 km/h. La recharge des batteries peut prendre de 2h30 à 10h00 selon l'ampérage. La Mini E ne dispose que de 2 places (les places arrière et le coffre étant occupés par les batteries). Les volontaires pour le test peuvent s'inscrire sur le site : www.mini.fr. Prévoir 475 € par mois pendant 6 mois de frais de participation.

Les experts-comptables sensibilisés au Développement Durable... Les magazines spécialisés IFEC Mag et SIC ont publié un dossier en juin dernier sur la nécessité pour les experts-comptables de s'intéresser au Développement Durable. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à anticiper les futures exigences réglementaires. Par ailleurs, cette réponse aux exigences du Développement Durable prendra dans un avenir proche une part de plus en plus prégnante dans la transmission d'une entreprise. Enfin, le Développement Durable est appelé à être évalué par les investisseurs, comme le sont actuellement les ratios financiers. Les experts-comptables seront donc en première ligne pour guider les entreprises face à cette nouvelle donne.



Agenda

8 septembre : Conférence Caravane des Entrepreneurs : Développez votre entreprise dans l'éco-business. Entrée libre. Renseignements : <http://www.caravanedesentrepreneurs.com/cons-eil-creation-reprise-cession-entreprise-commerce-rhone-alpes.aspx>

14 septembre : conférence IAE : Comment accompagner son organisation vers sa responsabilité sociétale ? 18h00 Auditorium Malraux (Manufacture des Tabacs). Inscription gratuite sur le site Internet : <http://iae.univ-lyon3.fr/actualites/comment-accompagner-son-organisation-vers-sa-responsabilite-societale-conference-428597.kjsp?STNAV=04&RH=IAE-FORM#inscription>

Le développement durable, une voie à suivre pour les chefs d'entreprises... Selon une étude d'Accenture et du Pacte Mondial des Nations-Unies, 93 % des chefs d'entreprises du monde (sur 766 interrogés) estiment que la mise en œuvre concrète du développement durable sera une condition essentielle de leur succès. Ils le voient désormais comme un levier de croissance, de réduction des coûts et une formidable opportunité de décrocher de nouveaux marchés. <http://www.developpementdurable.com/economie/2010/07/A5197/le-developpement-durable-cher-au-coeur-des-chefs-dentreprises.html>

Pour en savoir plus, contactez-nous !

Tel : 04 72 60 28 27

60, Cours Lafayette - 69003 Lyon

www.alteractive.org

Inscrivez-vous à cette newsletter,

<mailto:newsletter@alteractive.org>